

Initiative parlementaire

Auteure
Les Verts
(Porte-parole : Luc Recordon)

Conseil fédéral de neuf membres

Texte déposé

La Constitution est modifiée en ce sens que le Conseil fédéral est désormais composé de neuf membres.

Développement

La charge de conseiller fédéral est de plus en plus lourde. C'est flagrant au DFI et au DETEC, départements qui à l'étranger correspondent chacun à plusieurs ministères. Outre les tâches internes, notre gouvernement est toujours davantage absorbé par les relations internationales, qui en sollicitent désormais tous les membres, dans une mesure certes variable mais en tout cas non négligeable. Les conseillers fédéraux sont ainsi largement absorbés par des tâches d'exécution, proches de l'opérationnel ou en faisant carrément partie. Le plus grave est que dès lors le temps nécessaire à mettre sur pied la stratégie de la Confédération dans les domaines essentiels se réduit à la portion congrue; l'insuffisance stratégique s'est d'ailleurs cruellement fait sentir face aux défis de ces dernières années, notamment sur l'avenir de la place financière. Last but not least, porter à neuf le nombre de membres du collège faciliterait une représentation équilibrée des sensibilités politiques, ainsi que – plus encore – des diverses cultures et langues du pays; cet objet constitue donc aussi un enjeu de solidarité confédérale. En contrepartie, cela ne causera guère qu'un accroissement modeste de la complexité du travail gouvernemental, en tant qu'elle est fonction du nombre de conseiller fédéraux.